

COMMUNE DE VERS - RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du lundi 22 février 2021

Le Conseil Municipal convoqué le 16 février 2021 s'est réuni le lundi 22 février 2021 à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc GAUDILLER, Maire.

Etaient présents : Gérard BOITHIAS, Francis BONIN, Anne BOURGEOIS, Jean-Marc GAUDILLER, Clément DEVEVEY, Victor SORET, Françoise LUC, Delphine LAMBOROT, Didier COLIN, Laëtitia BRESSAND et Cédric NAVOISEAU.

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t absent(s) excusé(s) :

Secrétaire de séance : Didier COLIN

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'ajout de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour initial : point n°5 et 6. Le Conseil Municipal accepte de statuer et le Maire ouvre la séance.

1- PREPARATION DU BUDGET 2021

Remise d'un exemplaire d'une première version du budget prévisionnel 2021 à chaque Conseiller Municipal. Le Maire donne la parole à Françoise LUC en charge des affaires financières de la Commune. Cette dernière reprend les grands chapitres en investissement et en fonctionnement et donne les détails de certains comptes. Le Conseil Municipal est invité à étudier ces prévisions qui feront l'objet d'un vote lors de la prochaine séance avec le compte administratif et le compte de gestion 2020.

2- VENTE DE MATERIEL COMMUNAL :

Le Maire souhaite pouvoir libérer de la place dans le local communal dans lequel ont été stockées les anciennes tables et chaises de la salle polyvalente. Il propose de les mettre à la vente et demande au Conseil Municipal de définir un tarif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à mettre en vente les anciennes tables et chaises de la salle des fêtes au tarif de 10 € la table et 10 € les 5 chaises. L'encaissement se fera sous forme de don.

3- EPICERIE AMBULANTE :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande a été faite à la gérante de l'épicerie ambulante qui vient sur la Commune de Mancey pour un éventuel passage sur la Commune de Vers.

Les personnes intéressées peuvent la contacter et elle viendra à domicile les servir. Un flyer avec ses coordonnées sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres et sera également publié sur le site internet.

4- MODIFICATION STATUTAIRE DU SIVOS :

Le Maire rappelle que depuis le 01/01/2017, la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » exerce par habilitation statutaire la compétence transport scolaire du RPI.

Le SIVOS n'exerçant plus cette compétence, il convient donc de la supprimer de ses statuts. Par délibération en date du 03/02/2021, le Conseil Syndical a délibéré en ce sens et lancé la procédure auprès des 4 communes membres qui ont trois mois pour délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette modification statutaire. Un exemplaire des statuts modifiés sera joint à la délibération

5- MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a décidé, en date du 09 février 2021 de modifier ses statuts dans le cadre de la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) afin que leur soit ajoutée une compétence facultative concernant la Mobilité :

- services réguliers de transport public
- services à la demande de transport public de personnes,
- services de transport scolaire
- services relatifs aux mobilités actives (ou contribution à leur développement)
- services de mobilité solidaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette modification statutaire. Un exemplaire des statuts modifiés sera joint à la délibération

6- REMBOURSEMENT D'UN TROP PAYE DE TELEPHONIE :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un chèque de 127.28 € correspondant à un trop payé d'abonnement internet suite à l'installation de la fibre.

Le Conseil Municipal, a l'unanimité valide ce montant et charge le Maire de faire émettre le titre de recette correspondant.

QUESTIONS DIVERSES :

- rencontre avec les responsables de l'Agence Travail et Services de Tournus qui peut mettre à disposition du personnel pour tout type de travaux. Plaquettes d'informations disponibles au secrétariat ou sur le site internet de la commune

- Elections 2021 : 13 et 20 juin (départementales + régionales)

- Installation du défibrillateur : une demande de formation à destination des administrés sera faite auprès des pompiers de Tournus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

INFORMATION

Il sera procédé dans les prochaines semaines à des vérifications nocturnes sur le réseau assainissement par la Sté REALITES Environnement et leurs techniciens seront donc amenés à se déplacer régulièrement sur le territoire communal.